

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 25 octobre 2007 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics

NOR : SJSS0769067A

La ministre de la santé, de la jeunesse et des sports et le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

Vu le code de la santé publique ;
Vu le code de la sécurité sociale ;
Vu le code général des impôts, notamment l'article 281 *octies* ;
Vu le décret n° 82-253 du 16 mars 1982 portant application des articles L. 618 et L. 619 (L. 5123-2 et L. 5123-3) du code de la santé publique ;
Vu les avis de la Commission de la transparence,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – La liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics est modifiée conformément aux dispositions qui figurent en annexe.

Art. 2. – Le directeur général de la santé et le directeur de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 octobre 2007.

*La ministre de la santé,
de la jeunesse et des sports,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le sous-directeur
du financement
du système de soins,
J.-P. VINQUANT*

*L'adjoite à la sous-directrice
de la politique des pratiques
et produits de santé,
D. GOLINELLI*

*Le ministre du budget, des comptes publics
et de la fonction publique,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur
du financement
du système de soins,
J.-P. VINQUANT*

A N N E X E

PREMIÈRE PARTIE

(24 inscriptions)

Les spécialités pharmaceutiques suivantes sont inscrites sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités et divers services publics :

CODE CIP	PRÉSENTATION
378 322-1	DIACOMIT 250 mg (stiripentol), gélules (B/60) (laboratoires BIOCOCODEX).

CODE CIP	PRÉSENTATION
378 329-6	DIACOMIT 250 mg (stiripentol), poudre pour suspension buvable en sachet (B/60) (laboratoires BIOCODÉX).
378 325-0	DIACOMIT 500 mg (stiripentol), gélules (B/60) (laboratoires BIOCODÉX).
378 332-7	DIACOMIT 500 mg (stiripentol), poudre pour suspension buvable en sachet (B/60) (laboratoires BIOCODÉX).
376 003-6	GLUCONATE DE CALCIUM LAVOISIER 10 %, solution injectable, 10 ml en ampoule (B/10) (laboratoires CHAIX ET DU MARAIS).
569 636-0	GLUCONATE DE CALCIUM LAVOISIER 10 %, solution injectable, 10 ml en ampoule (B/100) (laboratoires CHAIX ET DU MARAIS).
376 890-2	LACRIFLUID 0,13 % (carbomère 980), collyre en solution, 0,4 g en récipient unidose (B/60) (laboratoires EUROPHTA).
377 761-1	MICARDIS 40 mg (telmisartan), comprimés (B/30) (laboratoires BOEHRINGER INGELHEIM FRANCE).
377 762-8	MICARDIS 40 mg (telmisartan), comprimés (B/90) (laboratoires BOEHRINGER INGELHEIM FRANCE).
377 763-4	MICARDIS 80 mg (telmisartan), comprimés (B/30) (laboratoires BOEHRINGER INGELHEIM FRANCE).
377 764-0	MICARDIS 80 mg (telmisartan), comprimés (B/90) (laboratoires BOEHRINGER INGELHEIM FRANCE).
377 765-7	MICARDISPLUS 40/12,5 mg (telmisartan, hydrochlorotiazide), comprimés (B/30) (laboratoires BOEHRINGER INGELHEIM FRANCE).
377 766-3	MICARDISPLUS 40/12,5 mg (telmisartan, hydrochlorotiazide), comprimés (B/90) (laboratoires BOEHRINGER INGELHEIM FRANCE).
377 768-6	MICARDISPLUS 80/12,5 mg (telmisartan, hydrochlorotiazide), comprimés (B/30) (laboratoires BOEHRINGER INGELHEIM FRANCE).
377 769-2	MICARDISPLUS 80/12,5 mg (telmisartan, hydrochlorotiazide), comprimés (B/90) (laboratoires BOEHRINGER INGELHEIM FRANCE).
368 645-2	NUROFENPRO ENFANT ET NOURRISSON SANS SUCRE 40 mg/ml (ibuprofène), suspension buvable édulcorée au maltitol liquide, à la saccharine sodique et à la thaumatine, 100 ml en flacon + seringue pour administration orale (laboratoires RECKITT BENCKISER HEALTHCARE FRANCE).
371 892-7	OMNIPAQUE 240 mg iode/ml (iohexol), solution injectable, 20 ml en flacon (B/1) (laboratoires GE HEALTHCARE SA).
568 104-5	OMNIPAQUE 240 mg iode/ml (iohexol), solution injectable, 20 ml en flacon (B/10) (laboratoires GE HEALTHCARE SA).
377 635-6	SPRYCEL 20 mg, (dasatinib) comprimés pelliculés en flacon (B/60) (laboratoires BRISTOL-MYERS SQUIBB).
377 637-9	SPRYCEL 20 mg, (dasatinib) comprimés pelliculés sous plaquettes thermoformées (B/60) (laboratoires BRISTOL-MYERS SQUIBB).
377 638-5	SPRYCEL 50 mg, (dasatinib) comprimés pelliculés en flacon (B/60) (laboratoires BRISTOL-MYERS SQUIBB).
377 641-6	SPRYCEL 50 mg, (dasatinib) comprimés pelliculés sous plaquettes thermoformées (B/60) (laboratoires BRISTOL-MYERS SQUIBB).
377 642-2	SPRYCEL 70 mg, (dasatinib) comprimés pelliculés en flacon (B/60) (laboratoires BRISTOL-MYERS SQUIBB).
377 644-5	SPRYCEL 70 mg, (dasatinib) comprimés pelliculés sous plaquettes thermoformées (B/60) (laboratoires BRISTOL-MYERS SQUIBB).

DEUXIÈME PARTIE

(5 modifications)

Le libellé des spécialités pharmaceutiques suivantes est modifié comme suit :

LIBELLÉS ABROGÉS		NOUVEAUX LIBELLÉS	
306 900-9	MUCOMYST (N-acétylcystéine), solution à 20 %, 5 ml en ampoule (B/6) (Laboratoires BRISTOL-MYERS SQUIBB).	380 263-9	MUCOMYSTENDO 1 g/5 ml (acétylcystéine), solution pour instillation endotrachéobronchique, 5 ml en ampoule (B/6) (Laboratoires BRISTOL-MYERS SQUIBB).

LIBELLÉS ABROGÉS		NOUVEAUX LIBELLÉS	
339 861-2	NUREFLEX 200 mg (ibuprofène), comprimés enrobés (B/30) (Laboratoires BOOTS HEALTHCARE).	339 861-2	NUREFLEX 200 mg (ibuprofène), comprimés enrobés (B/30) (Laboratoires RECKITT BENCKISER HEALTHCARE FRANCE).
341 684-7	NUREFLEX 400 mg (ibuprofène), comprimés enrobés (B/20) (Laboratoires BOOTS HEALTHCARE).	341 684-7	NUREFLEX 400 mg (ibuprofène), comprimés enrobés (B/20) (Laboratoires RECKITT BENCKISER HEALTHCARE FRANCE).
344 233-6	NUREFLEX 400 mg (ibuprofène), granulés effervescents en sachets-dose (B/20) (Laboratoires BOOTS HEALTHCARE).	344 233-6	NUREFLEX 400 mg (ibuprofène), granulés effervescents en sachets-dose (B/20) (Laboratoires RECKITT BENCKISER HEALTHCARE FRANCE).
336 863-4	NUREFLEX LP 300 mg (ibuprofène), gélules à libération prolongée (B/30) (Laboratoires BOOTS HEALTHCARE).	336 863-4	NUREFLEX LP 300 mg (ibuprofène), gélules à libération prolongée (B/30) (Laboratoires RECKITT BENCKISER HEALTHCARE FRANCE).

Les spécialités précitées dont le numéro d'identification est modifié continuent à être prises en charge pendant une période d'un an à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel*. A l'issue de ce délai, l'ancien numéro d'identification est radié.